



Genève, le 21 juin 2017

Le Conseil d'Etat

3047-2017

Département fédéral de l'intérieur
Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Concerne : Consultation fédérale relative à l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 5 avril 2017 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

De façon générale, nous approuvons les dispositions légales proposées.

Nous vous informons par ailleurs que le canton de Genève devra adopter une législation cantonale pour le 1^{er} janvier 2019, car le registre cantonal des tumeurs genevois récolte plus de données que prévu par le droit fédéral.

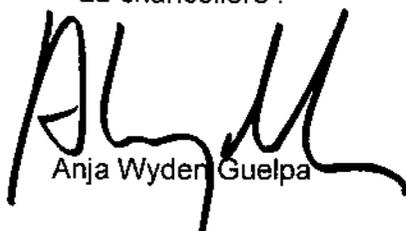
Nous vous confirmons également que le registre cantonal genevois sera conforme au registre fédéral pour le 1^{er} janvier 2019.

Enfin, nous vous informons avoir désigné la Professeure Christine Bouchardy en tant que responsable de la mise en conformité du registre cantonal avec le droit fédéral (Registre genevois des tumeurs, rue Michel-Servet 1, 1211 Genève 4, tél. 022 379 49 50).

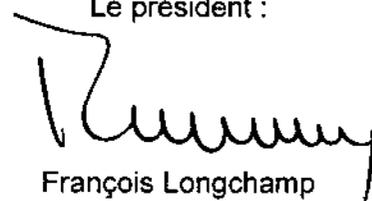
En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp